

SAISON BMX 2016

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT MIDI-PYRENEES DE BMX 2016

Article 1 :

Le **Championnat Régional Midi-Pyrénées 2016** se déroulera sur une seule épreuve le **22 mai 2016** à **Pamiers organisateur Zéro Nine BMX**.

Article 2 :

Le Championnat Régional Midi-Pyrénées 2016 est accessible aux pilotes détenteurs d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme.

La participation au Championnat Midi-Pyrénées est exclusivement réservée aux pilotes licenciés dans le dit Comité, aucun pilote **extérieur au Comité Midi-Pyrénées** ne sera autorisé à courir.

Le club organisateur du Championnat Midi-Pyrénées devra être à jour du classement de sa piste et de la certification de la structure. La piste devra à minima être classée au niveau 2.

Article 3 : CATEGORIES COURUES

Les catégories courues seront les catégories nationales FFC adaptées telles qu'à l'annexe 1 et la réglementation associée sera appliquée.

Le contre la montre (Time trial) sera composée de 2 phases : la qualification en contre la montre et la super finale de contre la montre. Chaque phase est constituée d'une course. La super finale constitue la dernière phase et établit les résultats du contre la montre.

24 et + Inscriptions top 16 en super finale de contre la montre

16-23 Inscriptions top 8 en super finale de contre la montre

12-15 Inscriptions top 6 en super finale de contre la montre

Lorsqu'il y a moins de 12 inscriptions, la phase de qualification en contre la montre peut servir à établir les résultats du contre la montre. Dans ce cas, la super finale de contre la montre ne sera pas disputée.

Article 4 : TITRE DE CHAMPION MIDI-PYRENEES DE BMX

Le titre de Champion Midi-Pyrénées par catégorie ne sera décerné qu'à la condition qu'il y ait au minimum **4** pilotes classés au Championnat Régional. Pour les **Filles**, il sera attribué s'il y a **3** partantes de la même catégorie

Article 5 : RECOMPENSES DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Les trois premiers du Championnat Régional seront récompensés par une médaille (or, argent, bronze). De plus, le Champion Midi-Pyrénées recevra une plaque ou équivalent.

La remise des récompenses se fera lorsque toutes les catégories de chaque bloc auront été courues.

Ces récompenses seront à la charge du Comité Midi-Pyrénées.

Article 6 : REMISE DES RECOMPENSES

Le club organisateur devra disposer, obligatoirement, d'un podium et d'une banderole FFC.

La présence des trois premiers sera obligatoire.

Article 7 : ENGAGEMENTS

1. Pas de licence à la journée, ni de licence accueil.
2. Pas de surclassements.
3. Pas d'engagement le matin de l'épreuve

Les engagements qui seront de **8,80 euros par catégorie courue** devront être envoyés par les clubs, au plus tard, **le lundi soir** précédant la course, le cachet de la poste faisant foi. Ces engagements devront **obligatoirement** être accompagnés du chèque correspondant. Tout pilote engagé et non-présent le jour de l'épreuve verra le montant de son engagement **conservé ou réclamé** par le club organisateur.

Une copie des engagements sera envoyée, en même temps qu'au club organisateur par mail à l'adresse : à Mr Alain Saint-Paul a.saint-paul@orange.fr afin de pouvoir préparer les feuilles avant l'épreuve.

Tout responsable de club doit, le samedi précédant la compétition, contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste qui lui sera transmise par Internet. Il sera nécessaire de prévenir le club organisateur et le responsable régional des engagements, avant le samedi 16 heures, s'il y a défection d'un ou plusieurs pilotes.

Il n'y aura pas de remboursement si un pilote engagé ne participe pas à l'épreuve.

L'accès à l'administration de course sera réservé au seul référent, licencié FFC, notifié sur la feuille d'engagement du club. Un **badge** devra être fourni par le club organisateur.

Article 8 : EQUIPEMENT

Tout pilote n'ayant pas l'équipement vestimentaire et le matériel réglementaires se verra refuser le départ.

La non-conformité de la plaque frontale **et/ou** de la plaque latérale de cadre entraînera les sanctions prévues par le règlement national.

Article 9 : ORGANISATION

- Essais contrôlés.
- Course organisée avec la constitution des **blocs**.
- Il n'y aura pas de finale de classement.
- Les catégories de huit ou moins de huit pilotes courront en **cinq** manches. L'addition des points obtenus sur les 5 manches donnera le résultat final. La 4^{ème} manche aura lieu lors des demi-finales et la 5^{ème} manche lors des finales.

Article 10 : CONNAISSANCE DU REGLEMENT

Tout pilote engagé en Championnat Régional reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

Article 11 : RESULTATS

Les résultats seront communiqués dès le lendemain de l'épreuve sur le Site Internet du Comité Midi-Pyrénées et diffusés à tous les clubs.

Article 12 : PARTICIPATION CHAMPIONNAT

Les pilotes nationaux doivent participer au Championnat Midi-Pyrénées afin de valider leur sélection au TFBMX ou au Challenge National / Championnats de France.

Les pilotes qui ne participeront pas au Championnat Midi-Pyrénées ne seront donc pas autorisés à participer au TFBMX ou au Challenge National / Championnats de France puisque non sélectionnés.

Les pilotes qui participeront au Challenge Mondial BMX qui se déroulera à Medellin (COL) bénéficieront d'une dérogation automatique à la règle ci-dessus, compte tenu de la proximité de dates entre les deux épreuves.

Article 13 : RAPPORT DE COURSE

Un rapport de course sera établi et signé par le Président du Jury et transmis au Comité Régional pour y être archivé.

Tous les problèmes pouvant surgir en fonction de points non énoncés dans ce règlement particulier seront traités et réglés en fonction du Règlement National de la Fédération Française de Cyclisme.

Les problèmes, qui pourront se présenter et qui ne pourront pas être solutionnés par la Commission Régionale de BMX, seront transmis et soumis à la Commission de Discipline Régionale.

CAHIER DES CHARGES

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE CLUB

SECRETARIAT

Le local de secrétariat doit avoir une surface de 6m² minimum sans table et chaises **fixes**.

Le local de secrétariat devra être le plus près possible de la ligne d'arrivée.

Son accès sera exclusivement réservé aux personnels affectés à ce poste.

Il devra être alimenté en électricité 220 V secteur pour éclairage et branchement bureautique (prévoir rallonge si nécessaire).

Affichage dès le matin de la liste des engagés par catégorie et par club; cet affichage sera fait par le Secrétaire

MATERIEL

2 tables, 4 chaises.

Crayons, papier, gomme, stylo bille, agrafeuse et agrafes, agrafeuse ou colle à papier pour affichage.

1 ramette de papier 80 grs (500 feuilles).

Carnets d'arrivée suffisamment grands (10,5cm x 14,8 cm) et en nombre suffisant pour pouvoir noter correctement.

Photocopieur en bon état de marche.

Obligatoirement, un podium et une banderole FFC.

ARBITRES

Dans la mesure où un arbitre est présent toute la journée, un repas sera prévu.

PISTE

La piste devra être à jour de son homologation régionale réalisée par un référent régional et de la certification de la structure..

SECURITE

Le club devra fournir les moyens nécessaires pour assurer la sécurité médicale conformément à la réglementation en vigueur (sécurité des coureurs et du public). Médecin et secouristes.

MOYENS HUMAINS OBLIGATOIRES

- 1 personne en permanence pour la liaison juges et arbitre d'arrivée-secrétariat
- 1 placeur pour l'arrivée
- 1 équipe d'entretien de la piste
- 1 personne au secrétariat (trésorier du club de préférence)
- Personnel pour la remise des récompenses
- 1 personne en permanence pour le collage des feuilles de races
- 1 speaker licencié animateur (ou bénévole du club)

ANNEXE 1 : CATEGORIES

Le titre de Champion Midi-Pyrénées par catégorie ne sera décerné qu'à la condition qu'il y ait au minimum **4** pilotes classés au Championnat Régional. Pour les **Filles**, il sera attribué s'il y a **3** partantes de la même catégorie

Les catégories courues seront les suivantes :

BLOC 1 CRUISERS

- Minime cadets cruiser
- Junior cruiser
- Femmes 17 ans et plus cruiser
- Homme 19-29 ans cruiser
- Homme 30-39 ans cruiser
- Homme 40 ans et plus cruiser

Les catégories Cruisers ci-dessus, qui sont les catégories nationales, seront courues à condition qu'il y ait **4** pilotes partants par catégorie. En cas d'impossibilité, les catégories seront regroupées

BLOC 2

- Pré licence
- Poussin
- Poussine
- Pupille fille
- Pupille

BLOC 3

- Contre la montre (Time Trial) 20'' → cadet, homme 17 et +

BLOC 4

- Benjamin
- Benjamine
- Minime
- Minime fille
- Cadet
- Cadette

BLOC 5

- Junior
- Fille 17 ans et +
- Homme 19 ans - 39 ans
- Homme 40 ans et plus

Les Juniors 17/18 ans, si moins de 4 coureurs, courront dans la catégorie 19-39 ans

Si moins de 3 filles partantes, elles courront dans la catégorie inférieure garçons.